

“C'est une pratique suivie quelquefois dans d'autres districts, mais on a la précaution de libeller la requête d'une manière plus complète.

“La partie adverse s'est opposée fortement à cette demande d'amendement, sous prétexte que le demandeur voulait par là refaire son action; et elle a cité à l'appui de ses prétentions, la cause de *Croysdill & The Crescent Turkish Bath Co.*, dont je parlerai dans l'instant;

“Voyons ce que dit le Code de procédure:

“Art. 117. Toute action devant la cour Supérieure commence par un Bref au nom du Souverain.”

“Dans le cas actuel le bref y est, et il ne s'agit que de la requête y annexée.

“Art. 123. Un exposé des causes de la demande doit être contenu dans le bref même, ou dans une déclaration qui y est jointe.” *Voir notes 1 & 2 C. p. c. Beullac.*

“Ceci est ordonné afin que la partie assignée sache pourquoi elle est appelée en justice, et qu'elle puisse se défendre ou acquiescer à la demande.

“Art. 105. Dans chaque procédure, il suffit d'énoncer avec concision, distinctement, et de bonne foi, les faits et les conclusions, sans qu'il soit nécessaire d'employer une formule particulière.

“Ces énonciations doivent être interprétées suivant le sens des termes, dans le langage ordinaire.

“Comme aucune forme spéciale n'est exigée, peu importe qu'on fasse la déclaration par requête, pourvu qu'elle soit suffisamment libellée.

“Dans la présente cause les allégations de la requête paraissent suffisantes, mais les conclusions ne le sont pas, et c'est pour cela qu'on veut amender.

“Il est évident que la chose a été omise par inadvertance, et je considère que c'est un des cas présentés par